



Rapport du vérificateur intérieur des comptes

MANDAT

1. Le Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance transmet ci-après, à l'Assemblée de la Santé, à titre d'information, son rapport annuel pour l'année 2002.
2. La Règle XII des Règles de Gestion financière – Vérification intérieure – définit le mandat du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance. Le paragraphe 112.3 e) de la Règle XII prévoit que le Bureau soumet chaque année au Directeur général un rapport succinct sur ses activités, y compris leur orientation et leur portée, ainsi que sur les progrès de la mise en oeuvre des recommandations. Les Règles stipulent également que le rapport est soumis à l'Assemblée de la Santé, en même temps que les observations jugées nécessaires.
3. Le Bureau exécute une activité indépendante et objective de contrôle et de consultation destinée à optimiser et à améliorer les opérations de l'Organisation. Au moyen d'une approche systématique et disciplinée, il aide l'Organisation à réaliser ses objectifs en évaluant les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance, et en améliorant l'efficacité.
4. Le travail du Bureau consiste à déterminer si l'ensemble de processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance, tel qu'il est conçu et mis en oeuvre par l'administration est adéquat et fonctionne de façon à assurer que : a) les risques sont identifiés et gérés ; b) les informations financières, gestionnaires et opérationnelles sont exactes, fiables et disponibles en temps opportun ; c) les mesures relatives au personnel sont conformes aux politiques, aux normes, aux procédures ainsi qu'aux lois et règlements applicables ; d) les ressources sont obtenues de manière économique, utilisées de manière efficiente et protégées de manière adéquate ; e) les programmes, les plans et les objectifs sont réalisés ; et f) le processus de contrôle de l'Organisation favorise la qualité et l'amélioration continue.
5. Les normes révisées pour la pratique professionnelle de l'audit interne, promulguées par l'Institut des Auditeurs internes, ont été adoptées en juin 2002 pour le système des Nations Unies par la trente-troisième réunion annuelle des représentants des services de vérification intérieure des comptes des organisations des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. Le Bureau a donc appliqué ces nouvelles normes.
6. Le Bureau est habilité à accéder sans restriction, librement et rapidement à tous les dossiers, biens, membres du personnel, opérations et fonctions de l'Organisation qui, selon lui, ont un rapport avec la question qu'il examine.

PRIORITES, PROCESSUS ET PRODUITS

7. Pour mener à bien ses activités, le Bureau continue de s'appuyer essentiellement sur la structure organique et les fonctions professionnelles correspondantes, en même temps que sur un processus

d'évaluation des risques. L'évaluation des risques par le Bureau l'a conduit à définir le plan de travail général suivant : a) bureaux régionaux ; b) bureaux des représentants de l'OMS ; c) programmes et fonctions du Siège ; d) systèmes d'information ; et e) enquêtes et surveillance. Une évaluation détaillée supplémentaire des risques a ensuite permis de cibler certains aspects et priorités à l'intérieur de chacun de ces grands domaines. Le Bureau a aussi tenu compte des demandes de l'administration l'invitant à examiner certains programmes ou activités au cours de l'année.

8. Dans chacun de ces domaines d'activité, l'approche générale a consisté à identifier les risques dans la réalisation des objectifs définis dans le plan d'action et à examiner certains systèmes de contrôle opérationnels conçus pour aider à atténuer ces risques. A cette fin, l'examen a porté sur la rationalité, l'efficacité et la rentabilité des opérations ; la conformité avec les règles et les politiques ; et la fiabilité des informations applicables dans le domaine d'activité particulier.

9. Le Bureau a examiné les processus administratifs, financiers et gestionnaires au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Il a notamment procédé à des examens ciblés de certains soldes de comptes et processus financiers du Siège. Dans les bureaux régionaux, l'examen a été concentré sur la réalisation des objectifs eu égard aux activités programmatiques, le respect des procédures et le renforcement des contrôles internes. Cette approche de l'examen de la réalisation des objectifs basée sur les risques a été appliquée également à certains programmes du Siège qui l'exigeaient. Dans les bureaux de pays, l'examen a porté principalement sur l'application de la stratégie institutionnelle au niveau du pays. Enfin, le Bureau a facilité les auto-évaluations dans le cadre de plusieurs programmes, qui permettent au personnel de ces programmes d'évaluer les risques associés à la réalisation de ses objectifs et de rechercher lui-même les moyens d'atténuer le risque résiduel.

10. Le travail du Bureau a donné lieu à des recommandations qui ont été adressées à l'administration à différents niveaux de l'Organisation dans les buts suivants : améliorer l'approche, la rationalité et l'efficacité gestionnaires ; accroître l'efficacité des opérations par rapport à leur coût ; respecter les règles et les politiques en vigueur ; améliorer l'exactitude et la fiabilité des informations financières et gestionnaires ; et prendre des mesures en cas de fraude ou de mauvaise gestion.

GESTION DU BUREAU

11. Le Bureau relève directement du Directeur général et compte six postes professionnels de vérificateurs et un poste de directeur. Tous les postes étaient pourvus en 2002.

12. De fin 1995 à mi-2002, le Bureau a maintenu une présence à Washington, aux termes d'un accord spécial pour la réalisation d'une vérification intérieure générale du Bureau régional des Amériques/OPS. Au deuxième semestre 2002, le Directeur de l'OPS a décidé d'établir une fonction de vérification interne distincte pour l'OPS. Le Bureau assurera donc à l'avenir la vérification des comptes du Bureau régional des Amériques au même titre qu'il le fait pour les autres bureaux régionaux, et des efforts sont actuellement faits pour ajuster la dotation en personnel professionnel à Genève pour faire face à cette charge de travail supplémentaire.

13. Dans le cadre des efforts du Bureau pour améliorer le développement du personnel et entretenir sa base de compétences, les membres du personnel ont assisté à divers cours internes et suivi des programmes de formation à l'extérieur. La formation professionnelle continue par l'autoapprentissage est aussi une composante majeure du développement professionnel du personnel.

14. Le Bureau entretient des contacts réguliers avec le Commissaire aux Comptes de l'Organisation. Comme les années précédentes, des consultations périodiques ont eu lieu au cours de l'année pour coordonner le travail de vérification et éviter tout double emploi. Le Bureau fournit systématiquement au Commissaire aux Comptes un exemplaire de tous les rapports de vérification intérieure des comptes.

RESULTATS DES CONTROLES POUR 2002

15. De l'avis du Bureau, les résultats des contrôles effectués en 2002 montrent que, dans leur ensemble, les processus de contrôle, de gestion des risques et de gouvernance de l'OMS continuent de garantir dans une mesure raisonnable que toute irrégularité significative dans la réalisation des objectifs de l'Organisation serait prévenue ou révélée.

16. Aucune limite n'a été posée aux activités du Bureau dans l'exercice de ses fonctions. Il n'existe pas non plus de divergence significative et non résolue d'opinion entre le Bureau et la direction de l'Organisation en ce qui concerne l'acceptation du risque résiduel.

17. Les questions et les domaines majeurs nécessitant des améliorations qui ont été recensés au cours des contrôles effectués en 2002 sont décrits ci-après, par grande catégorie du plan de travail.

Bureaux régionaux et bureaux de pays

18. **Projet national de surveillance de la poliomyélite.** Ce projet, placé sous l'autorité du représentant de l'OMS à New Delhi, a pour objectif ultime de certifier l'Inde exempte de poliomyélite. L'évaluation des fonctions financières, administratives et de soutien programmatique du projet par le Bureau a révélé des insuffisances sur le plan des contrôles auxquelles il faudra remédier. Le manque de définition claire des responsabilités entre le projet, le Bureau régional et le bureau du représentant de l'OMS, ainsi que des problèmes de communication se sont répercutés sur l'efficacité et la transparence et ont affaibli l'exécution du programme. Il convient donc de renforcer les contrôles sur les subventions pour les dépenses locales, qui ont représenté environ la moitié des dépenses du projet, d'un montant de US \$36 millions en 2000-2001. Enfin, une surveillance accrue des 200 unités de terrain aidera à atténuer les risques inhérents à la structure décentralisée du projet.

19. **Bureau régional du Pacifique occidental.** La vérification a porté essentiellement sur les domaines de l'administration et des finances recensés à travers le processus d'évaluation des risques. Les résultats de l'audit ont indiqué que le Bureau régional avait mis en oeuvre des contrôles efficaces pour atténuer les risques majeurs, mais que les contrôles pouvaient être améliorés en ce qui concerne les contributions extrabudgétaires. Un système d'information amélioré pourrait contribuer à un meilleur compte rendu aux donateurs et à un meilleur suivi financier des contributions.

20. **Bureau régional OMS des Amériques/OPS.** Bien que les procédures et contrôles utilisés par le Bureau régional des Amériques/OPS pour obtenir et administrer des accords avec des bailleurs de fonds extrabudgétaires fonctionnent en général de manière satisfaisante, le travail de vérification a recensé certains domaines où il existe un risque résiduel. Le fait de fixer des cibles pour le financement extrabudgétaire pourrait être un bon moyen pour le Bureau régional/OPS de définir les capacités et de tenir dûment compte des besoins des donateurs. Il conviendrait de soumettre à un examen critique l'association du Bureau régional avec une fondation publique à but non lucratif afin de vérifier l'opportunité de cette relation et de s'assurer qu'elle obéit bien aux règles juridiques en vigueur. Une meilleure coordination avec le Siège de l'OMS et une meilleure circulation de l'information sont également nécessaires.

21. **Bureau régional de l'Afrique.** L'audit a surtout mis l'accent sur les répercussions du partage des fonctions financières après le retour du Bureau régional à Brazzaville. La vérification a permis d'évaluer l'adéquation des mesures prises pour assurer raisonnablement que les dossiers financiers sont bien tenus et que les actifs sont convenablement protégés. Les résultats de l'audit ont montré que le partage des activités entre Harare et Brazzaville a eu des répercussions défavorables sur les opérations financières et comptables. Le rapport recommande de prendre en priorité des mesures pour remédier aux conséquences de l'absence d'accès en ligne au système comptable au bureau de Brazzaville. Il a par ailleurs déterminé la nécessité pour l'administration du Bureau régional d'appliquer un niveau élevé de contrôle et des mécanismes de suivi, et recommandé un examen complet de la structure des contrôles sur les paiements effectués par le bureau d'Harare. Enfin, il est important de s'attacher à résorber l'important retard de travail du service de la comptabilité en ce qui concerne les dépenses, les comptes d'attente et les comptes personnels, et la mise en oeuvre de certaines procédures nécessaires.

22. **Examen de l'action dans et avec les pays.** L'examen a été entrepris afin d'évaluer la présence de l'OMS dans les pays dans le contexte des stratégies de coopération avec les pays. Des visites ont été effectuées dans cinq Régions, y compris dans dix bureaux de pays, choisis pour leurs différences de taille et de complexité des activités. L'examen a porté sur la façon dont ces bureaux avaient appliqué dans la pratique les principes suivants : a) l'approche stratégique ; b) l'approche intersectorielle ; c) la stratégie unifiée OMS de coopération avec les pays ; d) la mise en commun des connaissances et des renseignements sanitaires ; e) le renforcement de la présence dans les pays ; et f) le soutien du bureau régional et du Siège. Le message contenu dans la stratégie institutionnelle a eu des répercussions sur les méthodes de travail dans et avec les pays, bien que la stratégie soit diversement appliquée selon les pays. Une plus grande importance attachée à l'approche stratégique, à une participation accrue à des partenariats intersectoriels, à une meilleure utilisation des outils et méthodes de diffusion de l'information, et au renforcement de la présence dans les pays permettrait de traduire efficacement la stratégie opérationnelle en action concrète dans et avec les pays.

Siège

23. **Accords contractuels au Siège.** La vérification a permis de conclure qu'un risque modéré existait dans le processus de gestion des activités ; par conséquent, les résultats escomptés, tels qu'ils figurent dans certains accords contractuels, ne peuvent pas toujours être atteints. Les procédures devraient être renforcées par l'élaboration d'une politique plus complète de gestion des aspects programmatiques des accords contractuels sur le plan de la réalisation des résultats.

24. **Département Santé et recherche génésiques.** Bien que le Département ait reconnu et gère bien les principaux risques inhérents à ces opérations, la vérification a permis de repérer certaines insuffisances en matière de contrôle. Il conviendrait de renforcer les processus gestionnaires et de contrôle en améliorant les relations de travail avec l'unité d'appui administratif compétente, ainsi que l'administration générale des activités du Département. Une plus grande transparence devrait être instituée en ce qui concerne la sélection des partenaires de recherche de même qu'en ce qui concerne l'attribution des bourses pour le renforcement des capacités.

25. **Achat par l'OMS de fournitures humanitaires pour le nord de l'Iraq.** L'importation de fournitures médicales par l'OMS pour le nord de l'Iraq aux termes du mémorandum d'accord conclu avec le Bureau des Nations Unies pour le Programme Iraq représente environ la moitié des dépenses totales autorisées par ce Programme. L'évaluation a révélé que la rationalité et l'efficacité de l'exécution du Programme par l'Organisation demandaient à être améliorées. Au cours des six dernières années, l'OMS a été autorisée à acheter pour plus de US \$225 millions de marchandises importées. Toutefois, il s'est révélé difficile à la fois de livrer les marchandises en Iraq et de les

y installer. Divers facteurs ont contribué à cette situation, notamment des procédures et réglementations lourdes et des moyens et un appui insuffisants de la part du Siège, y compris en ce qui concerne la fonction d'achat. L'audit a révélé cependant que le personnel des bureaux de terrain effectuait un travail satisfaisant malgré ces conditions difficiles et a jugé positifs les outils d'évaluation des besoins et la base de données concernant le matériel médical mis au point et utilisés en Iraq.

26. **Dispositif mondial d'approvisionnement en médicaments antituberculeux.** Ce mécanisme relativement nouveau, mis en place par le partenariat Halte à la tuberculose, a bien progressé depuis sa création en mars 2001. L'audit a cependant révélé qu'il conviendrait de renforcer certains domaines du processus de gouvernance, d'améliorer la planification et la surveillance de l'exécution du programme, et de développer les contrôles en ce qui concerne les contrats d'achat.

SURVEILLANCE

27. Conformément à son mandat, aux termes duquel il est chargé de déterminer si les biens sont convenablement protégés de toute perte et d'évaluer les mesures prises pour éviter les fraudes, le gaspillage et les actes de malveillance, le Bureau mène les enquêtes nécessaires. En collaboration étroite avec le Groupe Administration et les bureaux régionaux, le Bureau a consacré environ 15 % de son temps aux cas survenus en 2002. Les résultats des enquêtes effectuées pendant l'année ont été communiqués au Directeur général et le Bureau est chargé de suivre les dossiers. De par la nature de cette activité, le résultat des enquêtes doit rester confidentiel et les possibilités de recours doivent être respectées de façon à ne pas compromettre l'issue de la procédure.

VERIFICATION DES COMPTES DE L'ONUSIDA

28. En 2002, en sa qualité de vérificateur interne de l'organisation hôte, le Bureau a procédé à une vérification des activités contractuelles à l'ONUSIDA. Les résultats de celle-ci, assortis de recommandations, ont été communiqués au Directeur exécutif du Programme.

SUIVI ET MISE EN OEUVRE

29. Le Bureau contrôle la mise en oeuvre de toutes ses recommandations et en vérifie l'application au cours de visites de contrôle lorsqu'il en a la possibilité. Les recommandations faites ont été bien acceptées par la direction, et le Bureau est généralement satisfait de la manière dont ont été reçues en général ces principales recommandations. L'annexe au présent document indique l'état d'avancement des rapports publiés en 2002 et contient des observations relatives à la clôture des rapports publiés précédemment.

30. Tous les rapports publiés en 2001 et les années précédentes ont été clos, sauf les rapports mentionnés plus bas. Dans certains de ces domaines, les sujets sont complexes et les efforts consentis pour l'exécution des recommandations peuvent être longs. Par contre, en ce qui concerne les travaux décrits ci-après, les rapports ne sont pas clos.

31. **Internet et Intranet.** Un rapport portant sur les mécanismes de contrôle interne liés à l'utilisation par l'Organisation des technologies Internet et Intranet a été publié en février 2000. Plusieurs problèmes de sécurité ont été recensés et des mesures immédiates ont été prises pour éliminer tout risque opérationnel. D'autres questions ont été soulevées concernant la politique, les

insuffisances qui subsistent et que l'on connaît, les problèmes qui surviennent entre les différents lieux d'affectation et d'autres préoccupations d'ordre stratégique. Bien que plusieurs recommandations précises aient été formulées, le rapport a clairement montré que des décisions et une orientation au niveau le plus élevé étaient nécessaires. Le Bureau n'a toujours pas reçu de réponse à ses recommandations, même s'il a observé des progrès dans ce domaine.

32. **Programme pétrole contre nourriture pour l'Iraq.** Un rapport a été publié en septembre 2000 et des informations sont par la suite parvenues sur les mesures prises pour donner suite à certaines des recommandations. Une étude de suivi a indiqué que certains problèmes d'organisation avaient été réglés, mais que de nombreuses questions opérationnelles relatives à la dotation en personnel, aux achats et à la surveillance restaient en suspens. Des discussions ont eu lieu avec le Département Programme Iraq et le Bureau continuera de suivre la situation.

33. **Bureau régional de l'Afrique.** La vérification, effectuée fin 2000, a fait état d'un virement bancaire de US \$400 000 de 1997 qui n'avait jamais été crédité au Bureau régional. Il n'y a toujours pas eu de recouvrement et, malgré les efforts déployés, cette question n'est toujours pas réglée.

34. **Contrôles au niveau des Unités d'appui administratif : problèmes communs.** Un rapport de vérification succinct a été publié, mettant en lumière des problèmes au niveau du contrôle recensés lors des vérifications des Unités d'appui administratif effectuées en 2000, qui n'ont toujours pas été résolus par ces Unités. Si le Bureau attend toujours une réaction au rapport, il a néanmoins constaté que des changements positifs avaient été effectués ou étaient planifiés par le Groupe Administration.

35. **Achats pharmaceutiques.** Ce rapport, publié en mai 2001, évoquait la nécessité de renforcer le système de test et d'assurance de la qualité ainsi que les procédures de passation de contrat au Siège. Il mettait également en lumière la nécessité de dresser une liste de médicaments essentiels pour faciliter les achats de l'OMS, sur la base de la liste modèle OMS des médicaments essentiels. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

36. **Comité d'examen des contrats.** En juillet 2001, ce rapport a conclu que l'efficacité du Comité d'examen des contrats au Siège pourrait être renforcée par les moyens suivants : a) en fixant des objectifs et en définissant un mandat pour le Comité ; b) en créant un organe unique ; c) en créant un service d'archivage central ; et d) en réorganisant la composition du Comité conformément au mandat qui aura été défini. Bien que n'ayant pas reçu de réponse officielle, le Bureau a cru comprendre qu'un important projet de réforme du Comité était en voie d'achèvement.

37. **Centre OMS pour le développement sanitaire, Kobe, Japon.** Le rapport de vérification, publié en juillet 2001, a révélé que les relations entre le Centre et le Siège demandaient à être améliorées. Les problèmes venaient principalement de l'interprétation faite par le Centre de la fonction de compte rendu et des relations opérationnelles avec le Siège pour des questions comme les pouvoirs, les méthodes, l'information et la communication. Aucune réponse n'a encore été reçue, mais il semblerait que des changements dans les arrangements administratifs avec le Siège aient désormais pris effet.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

38. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

ANNEXE

RAPPORTS D'AUDIT 2002 ET ETAT D'AVANCEMENT

Bureau/objet	Date du rapport	Date de clôture de l'audit	Observations
Documents concernant les engagements : automatisation	25 mars 2002	25 mars 2002	Examen consultatif pendant la mise en place du système ; aucune recommandation formelle concernant la prise de mesures n'a été publiée.
Centre d'information sur les sciences de la santé pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BIREME), São Paulo, Brésil	23 avril 2002	N/D	A suivre par l'OPS.
Projet national de surveillance de la poliomyélite, New Delhi	30 avril 2002	25 juin 2002	
Bureau régional du Pacifique occidental	14 mai 2002	13 décembre 2002	
Accords pour l'exécution de travaux et autres accords au Siège	19 juin 2002		Première réponse reçue et recommandations acceptées. La pleine exécution des recommandations demandera davantage de temps compte tenu de problèmes complexes.
Contrôles des cartes de voyage à l'OPS	14 août 2002	N/D	A suivre par l'OPS.
Centre panaméricain de génie sanitaire et des sciences de l'environnement (CEPIS), Lima	15 août 2002	N/D	A suivre par l'OPS.
Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Pérou	15 août 2002	N/D	A suivre par l'OPS.
Accords de partenariat extrabudgétaire au Bureau régional des Amériques/OPS	22 août 2002		
Indemnité de représentation et promotion	27 septembre 2002	5 décembre 2002	
Contrats ONUSIDA	24 octobre 2002		Première réponse reçue et la plupart des recommandations acceptées. Certains accords avec des organismes coparrainants nécessiteront une étude plus approfondie.

Département Santé et recherche génésiques	30 octobre 2002		
Allocation logement au Siège	5 décembre 2002		
Bureau régional de l'Afrique	11 décembre 2002		
Examen de l'action dans et avec les pays	17 décembre 2002	17 décembre 2002	Aucune recommandation formelle n'a été formulée, mais une indication de la situation dans ce domaine a été présentée.
Evaluation de l'achat par l'OMS de fournitures humanitaires pour le nord de l'Iraq	31 décembre 2002		
Contrôle des Unités d'appui administratif concernant les contrats	9 janvier 2003		
Dispositif mondial d'approvisionnement en médicaments antituberculeux	5 février 2003		
Examen de la fixation des prix des produits par les partenaires collaborant avec l'OMS	10 février 2003		
Comptes de virement au Siège	14 février 2003		

||

||

||